

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers :**

<u>en exercice :</u>	15
<u>présents :</u>	14
<u>votants :</u>	15

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre à 19h30

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme SALAHA Martine / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme ANDRIEUX Laetitia / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENT EXCUSE : M. DUMAS Yann pouvoir à Mme BERTAUD Béatrice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DURAND Geoffrey a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-75 // 7.10 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AMORTISSEMENTS :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'amortissements concernant les travaux de remise à niveau des tampons d'assainissement sur la voie publique :

TRANCHE	INVENTAIRE	ANNEE AMORT.	VALEUR	DUREE AMORT.	AMORT. EXERCICE
Remise à niveau des tampons d'assainissement sur la voie publique	2026/0001	2027	1 600,00 €	50 ans	32,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

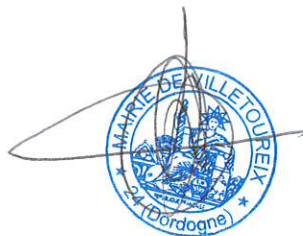
- **Accepte** le tableau d'amortissements mentionné ci-dessus ;
- **Autorise** Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 02 octobre 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

Le secrétaire de séance
M. DURAND Geoffrey

Certifié exécutoire :
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 06/10/2026
Et de la publication, le 06/10/2026
Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>